

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DES SYNDICS DE L'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE
AUTORISEE « LES JARDINS DE SERIGNAN »**

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

SEANCE DU 16.10.2020 à 10h30

25 JAN. 2021

Le Conseil des Syndics de l'Association Foncière Urbaine Autorisée des Jardins de Sérignan, **D.R.C.L. GREFFE - P.F.R.A.**
- Régie par le Décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 01 juillet 2004 relative aux Associations Syndicales de Propriétaires,
- Créée par Arrêté Préfectoral n°88-11-1080 du 02 décembre 1988, modifiée par arrêté préfectoral n°2013-II-45 du 7 janvier 2013:

S'est réuni : Sur place - Base de vie en bord de la RD 64 - Au niveau du rond point

Sur convocation écrite de son Président à chacun de ses membres, sur l'ordre du jour figurant sur les convocations, dont un exemplaire sera annexé à ce procès-verbal.

La feuille de présence, signée par chaque membre participant aux délibérations de ce conseil, sera également annexée à ce procès-verbal.

Sont présents,

Titulaires:

Mme ALBERT/SERRANO,

BOURREL, CAMATS, COULOMB, SERRANO, VIDAL, FAURE, NAVAEZ

Pouvoirs : M. FABRE à M. COULOMB

Absent(s) excusé(s) : FABRIGOULE, M. NAVAEZ, M. LAISSAC, Mme MARTIAL

Représentant la Mairie de Sérignan : M. GAUREL

M. SERRANO est nommé secrétaire de séance

Le conseil est présidé par Monsieur FABRE Marcel, Président de l'AFUA.

Plus de la moitié des membres du Conseil étant présents ou représentés, celui-ci peut valablement délibérer conformément aux statuts.

Monsieur le Président demande à rajouter 2 points à l'ordre du jour:

7) Devis A.T.H.E.A. n° 2020-30 - Suivi piézométrique en 3 points

8) Devis EIFFAGE du 15/10/20 pour avenant n°2 LOT 1 « Terrassement et voirie »

Le conseil syndical valide ces 2 points à rajouter à l'ordre du jour.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 10h50.

ORDRE DU JOUR

1) Validation PV C.S. 18/09/2020

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que le procès verbal du Conseil Syndical du 18/09/2020 a été joint à la convocation.

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce procès verbal dans la mesure où il n'y a pas de remarque particulière.

2) Devis FONDASOL du 29/09/2020

Monsieur le Président informe le conseil du devis présenté par la société FONDASOL à savoir :

- Devis n°SQ.34.GT.20.09.059 du 29/09/2020 d'un montant de 2 990€ HT :
- Mission G1 et G2 AVP - 7 îlots (Etude préliminaire du site , résultat des investigations, analyse et synthèse du contexte géologique et géomécanique, hypothèses géotechniques pour la justification des ouvrages, recommandations particulières pour la réalisation des travaux)

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le devis présenté par la société FONDASOL .

3) Modifications budgétaires - Décision modificative n°2

Monsieur le Président informe le conseil des modifications budgétaires nécessaires à réaliser :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
67	Charges exceptionnelles	100 000,00
671-8	Autres charges exceptionnelles	50 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	50 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-100 000,00
TOTAL DEPENSES		

SECTION D'INVESTISSEMENT		
2111	Terrains nus	-100 000,00
TOTAL DEPENSES		-100 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement	-100 000,00
TOTAL RECETTES		-100 000,00

Ecart -

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider cette décision modificative n°2.

4) Marché « Mission de géomètre » - C.A.O. ouverture des plis et attribution

Monsieur le Président rappelle au conseil :

- La consultation du marché « Accord- Cadre Mission de géomètre - ZAC Les Jardins de Sérignan » a été lancée le 17/09/2020 et la date de limite de réception des offres est fixée au 15/10/2020 ;
- La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16/10/20 pour l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

L'AFUA n'ayant reçu qu'une seule offre concernant ce marché et la proposition de la SELARL LUSINCHI étant bien placée à l'issue de l'analyse, Monsieur le Président propose de valider le choix de la commission d'appel d'offre et d'attribuer ce marché à la SELARL LUSINCHI.

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le choix de la commission d'appel d'offre et d'attribuer le marché « Accord- Cadre Mission de géomètre - ZAC Les Jardins de Sérignan » à la SELARL LUSINCHI.

5) Marché « petits travaux annexes » C.A.O. d'attribution

Monsieur le Président rappelle au conseil :

- La consultation du marché « Petits travaux annexes » a été lancée le 31/07/2021 et la date de limite de réception des offres était fixée au 8/09/2020 ;
- La commission d'appel d'offres « Ouverture des plis » s'est réunie le 18/09/20 ;
- La commission d'appels d'offres « Attribution » s'est réunie le 16/10/20 à 10h10.

Monsieur le Président propose au Conseil de prendre connaissance du choix de la commission d'appel d'offres et de prendre une décision dans ce sens.

Dans la mesure où l'offre de l'entreprise TPST, est la mieux placée à l'issue de l'analyse multicritères, avec un montant inférieur aux montants de l'autre offre, il est décidé d'attribuer directement le marché à l'entreprise TPST ;

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le choix de la commission d'appel d'offre et d'attribuer le marché « Petits travaux annexes » à l'entreprise TPST.

6) Marché « Mission de sondage et d'études géotechniques » C.A.O. ouverture des plis et attribution

Monsieur le Président rappelle au conseil :

- La consultation du marché « Mission de sondage et d'étude géotechniques » a été lancée le 17/09/2020 et la date de limite de réception des offres est fixée au 15/10/2020 ;
- La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16/10/2020 pour l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

Dans la mesure où l'offre de l'entreprise GINGER CEBTP, est la mieux placée à l'issue de l'analyse multicritères, avec un montant inférieur aux montants des autres offres, il est décidé d'attribuer directement le marché à l'entreprise GINGER CEBTP.

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le choix de la commission d'appel d'offre et d'attribuer le marché « Missions de sondages et d'études géotechniques » à l'entreprise GINGER CEBTP.

7) Devis A.T.H.E.A. n° 2020-30 - Suivi piézométriques en 3 points

Monsieur le Président informe le conseil du devis présenté par la société ATHEA à savoir :

- Devis n°2020-30 du 8/10/2020 d'un montant de 13 285,02€ HT :
Suivi piézométrique en trois points ZAC « Jardins de Sérignan »

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le devis présenté par la société A.T.H.E.A.

8) Devis EIFFAGE du 15/10/20 pour avenant n°2 LOT 1 « Terrassement et voirie »

Monsieur le Président informe le conseil du devis pour l'avenant n°2 du lot 1 « Terrassement et voirie » présenté par la société EIFFAGE à savoir :

- Démolition et nettoyage de diverses parcelles nouvellement acquises ;
- Plus-value travaux pour préconisation COVID 19 ;
- Finitions voirie trottoirs Phase J.

Montant : 176 398,70€ HT

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le devis pour l'avenant n°2 présenté par la société EIFFAGE.

De tout ce qui a été dressé ci-dessus, procès verbal sur 4 pages avec 0 mot rayé nul.

La séance est levée à 12h30.